



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 5870

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, sur les difficultes rencontrees par les ebenistes d'art, notamment a Paris. Les pressions exercees en effet, soit par les promoteurs, soit par les marchands de meubles, rendent de plus en plus preciaire leur maintien dans des locaux, et plus specialement au faubourg Saint-Antoine, ou ces artisans specialises ont des ateliers adaptes ou ils exercent ce metier depuis 400 ans. Deux suicides recents d'ebenistes d'art soulignent le desarroi de cette profession. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour la defense de ces artisans, leur information, et comment il peut leur fournir les moyens de maintenir leur activite.

Texte de la réponse

Reponse. - Le probleme principal et immediat de l'artisanat en ville est le maintien des ateliers dans des quartiers dans lesquels le cout de l'immobilier augmente fortement. La hausse des prix entraine donc, progressivement, l'eviction des ateliers artisanaux. Cependant, l'artisanat d'art a tout a fait sa place dans les quartiers prestigieux, et tous les partenaires concernes doivent favoriser son integration (elus locaux, organisations professionnelles, services de l'Etat). Neanmoins, et comme toute activite economique, le developpement de l'artisanat depend avant tout de son aptitude a satisfaire son marche. Or certaines professions sont durement touchees par un retrecissement de leur marche ou par une insuffisante maitrise de l'evolution de leurs couts. Le ministre charge du commerce et de l'artisanat accompagne les actions qui sont menees dans ce domaine par les organisations professionnelles, en aidant le financement d'etudes strategiques et les conseils pour une meilleure commercialisation. Il agit en liaison avec l'assemblee permanente des chambres de metiers. Il est pret a encourager et a financer les initiatives des villes qui menent une politique active pour l'artisanat par des actions de protection immobiliere ou par la creation eventuelle de centres de metiers d'art. Une etude est ainsi en cours a Lyon sur les conditions permettant l'implantation d'un tel centre avec l'ambition de fournir aux autres villes des donnees transposables.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5870

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3378